

## Rapport | Table ronde sur l'intelligence artificielle générative

Préparé par le Centre de politique culturelle

Le 25 juin 2024, le Centre de politique culturelle de l'École universitaire d'art et design de l'Ontario a organisé une table ronde virtuelle réunissant des experts des technologies et de la culture afin d'explorer les répercussions politiques de l'intelligence artificielle (IA) générative sur les industries culturelles au Canada. Dans le présent rapport, nous présentons un résumé des points clés de la discussion, ainsi que quelques recommandations formulées par les participants sur les mesures à prendre en matière de politiques culturelles pour répondre aux questions qui ont été abordées.

Le groupe a été invité à partager des idées concrètes sur la manière dont nous pouvons concevoir et soutenir des interventions orientées sur les politiques. Les principales recommandations qui ont été formulées sont les suivantes :

1. Veiller à ce que les artistes et les représentants des industries culturelles et créatives soient toujours inclus dans les discussions politiques sur l'IA.
2. Encourager et favoriser la diversité lors de la création de possibilités de participation à ce sujet et lors de l'élaboration de réponses stratégiques.
3. Explorer les possibilités et les modèles de collaboration autres que les partenariats artistiques et culturels traditionnels, vu l'ampleur de la question et son impact sur l'ensemble des industries et des secteurs du public.

Les participants ont également donné un aperçu des besoins à court terme relatifs à la réglementation, à la recherche, à l'apprentissage et à la communication à ce sujet, ainsi que des risques à plus long terme et des incidences possibles de ces technologies sur la société et la culture.

### L'intelligence artificielle, aujourd'hui et demain

Duncan Cass-Beggs, qui travaille au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), a entamé la discussion en évoquant les risques et les défis à l'échelle mondiale qui pourraient découler de l'IA, en particulier des technologies d'IA que nous pouvons envisager dans le futur. Le message clé qu'il a transmis est que ceux qui travaillent dans ce domaine devraient voir plus loin que les outils de l'IA générative à notre disposition aujourd'hui pour imaginer des systèmes beaucoup plus puissants et les réponses stratégiques qu'ils nécessiteront. L'ampleur des investissements en cours dans l'IA et l'accélération de la recherche automatisée en IA (l'IA effectuant des recherches pour

son propre compte) entraîneront une croissance exponentielle des capacités de ces outils.

Comme l'a souligné M. Cass-Beggs, certaines interventions politiques sont essentielles à l'heure actuelle, comme un examen plus approfondi et une prise de décision inclusive sur l'orientation du développement de l'IA. Du point de vue du secteur culturel, il a réitéré l'idée que la culture est le « canari dans la mine de charbon » en ce qui concerne les avantages possibles de l'IA, mais aussi les dommages et les bouleversements qu'elle pourrait engendrer. Il a noté qu'il est relativement surprenant que l'IA ait frappé les industries culturelles si tôt, alors que nous aurions pu imaginer que la créativité humaine aurait été l'une des « dernières forteresses » sur lesquelles l'IA aurait pu avoir une influence. Néanmoins, la culture se retrouve au premier plan de la discussion sur la manière dont nous voulons réagir à ces technologies et les façonner à l'avenir.

### Une première en matière d'IA

Katrina Ingram, fondatrice et directrice générale d'Ethically Aligned AI, a également présenté une première approche de l'IA à la table ronde. Celle-ci a souligné que nous considérons souvent l'IA comme une technologie, mais que nous devrions élargir notre perspective pour inclure les conséquences plus larges d'une telle technologie sur la culture et la société. L'IA est également un système sociotechnique, un système qui se fonde dans le tissu numérique de notre monde, et un outil de production et de partage des connaissances, soit une « manière de savoir ».

En ce qui concerne l'IA générative, M<sup>me</sup> Ingram a mis l'accent sur trois questions clés : qui la contrôle, comment elle est produite et comment nous l'utilisons, et leurs conséquences pour le secteur culturel. Un groupe relativement restreint d'entreprises contrôle cette technologie, ce qui devrait être une préoccupation majeure pour tous les secteurs, tout comme les impacts environnementaux découlant de la conception de ces modèles. Ces modèles intègrent des préjugés humains importants, sans oublier la question du traitement des données : le travail d'étiquetage des données nécessaire au fonctionnement de ces technologies est généralement exporté vers d'autres pays, et il est prouvé que ce travail a un impact négatif sur les personnes qui l'effectuent (par exemple, des personnes exposées à une imagerie traumatisante).

## Utilisation des données et travail créatif

Le droit d'auteur est une autre question qui a été largement documentée et qui est au cœur des débats stratégiques sur l'intelligence artificielle générative. Selon M<sup>me</sup> Ingram, la pratique qui consiste à simplement prendre des données sans consentement pour effectuer de l'apprentissage automatique est devenue une pratique courante dans l'industrie. Les personnes qui utilisent ces données ne remontent généralement pas à leur source et, jusqu'à présent, les développeurs n'ont pas suffisamment réfléchi à la manière dont les personnes pourraient être touchées par leur (mauvaise) utilisation.

Pour Margaret McGuffin, PDG de Éditeurs de musique au Canada, la pratique du grattage de données et de la collecte d'œuvres créatives sans consentement ni reconnaissance est la preuve que de nouvelles normes d'octroi de licences sont nécessaires, tant au niveau national qu'au niveau international. À l'heure actuelle, les entreprises qui développent des modèles d'intelligence artificielle ne demandent pas l'autorisation d'utiliser du contenu à ces fins. Cette situation a conduit Éditeurs de musique au Canada et d'autres à défendre la faisabilité d'un modèle de licences et d'un marché pour l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur dans le cadre du développement et de l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle. M<sup>me</sup> McGuffin a déclaré que l'on croit fermement que le cadre actuel du droit d'auteur au Canada peut permettre la mise en place d'un mécanisme de licences, et que les arguments selon lesquels cela serait trop difficile font écho à des débats analogues qui ont eu lieu il y a près de vingt ans, lors de l'essor des plateformes de diffusion de musique en continu et de la rémunération des artistes pour l'inclusion de leurs œuvres sur ces plateformes.

Selon M<sup>me</sup> McGuffin, il est essentiel de réglementer la conservation et la transparence des données. Un nombre trop important d'entreprises achètent des licences pour d'énormes quantités de données à des tiers sans avoir la moindre idée de ce que contiennent ces ensembles de données, tandis que les personnes dont le travail créatif est inclus dans ces ensembles de données ne sont pas reconnues ou compensées. Mais il est possible de remédier à cette situation. L'Union européenne a créé des précédents en matière de transparence grâce à la loi européenne sur l'IA qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines et qui exige notamment que les tiers comprennent ce qu'ils utilisent dans leurs modèles d'intelligence artificielle générative et d'entraînement.

## Risques pour la réputation et transparence des données

Les participants ont souligné que la protection de l'image des Canadiennes et Canadiens était une question cruciale dans ce débat, en raison de l'essor de l'hypertrucage et d'autres technologies de création d'images qui sont difficiles à distinguer de la vidéo réelle. Cette question a été au cœur des travaux de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). Sa directrice générale, Marie-Julie Desrochers, a fait remarquer que nous entendons parfois affirmer qu'il n'est pas nécessaire d'adapter un projet de loi sur l'IA pour traiter de la question de la violation de la représentation, parce qu'il existe déjà des lois qui protègent contre l'utilisation abusive de la représentation d'une personne. Mais il n'existe pas de loi uniforme, et la charge juridique et économique qui pèse sur toute personne devant se défendre dans ces affaires est si lourde que nous avons vraiment besoin de protections supplémentaires.

Le CDEC a formulé deux recommandations/demandes principales dans le cadre des consultations gouvernementales sur l'IA. La première est d'élargir la définition du préjudice pour y inclure la notion de risque pour la réputation résultant de la violation de la représentation d'une personne. La seconde concerne la transparence. Le CDEC insiste sur la nécessité d'introduire dans la législation canadienne des dispositions relatives à la transparence semblables à celles qui figurent dans la loi européenne sur l'IA. Au Canada, la *Loi sur le droit d'auteur* prévoit certaines protections contre des activités telles que la fouille de textes et de données (FTD), et le CDEC veut donc s'assurer que ces protections ne seront pas modifiées. Par ailleurs, la publication des réponses à la consultation de la ISDE sur l'IA générative et le droit d'auteur a révélé des réponses du secteur privé demandant des exemptions des protections du droit d'auteur et des responsabilités en matière de licences, ce à quoi le CDEC s'oppose.

## Collaboration

L'animatrice de la table ronde, Florence Girot, a demandé aux participants de réfléchir à la manière de renforcer les collaborations aux niveaux local, fédéral et international. Pour M<sup>me</sup> Ingram, la nécessité d'une collaboration solide entre les industries culturelles s'explique en partie par le besoin de répondre à l'important pouvoir de lobbying du secteur technologique. Elle a parlé de son travail en tant que boursière auprès de For Humanity, un organisme communautaire mondial qui élabore des normes d'audit en matière d'IA correspondant à des réglementations telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la loi européenne sur l'IA et d'autres réglementations futures en matière d'IA. Son engagement auprès d'un large éventail de parties intéressées locales (étudiants,

personnes âgées, organisations, etc.) pour participer à des processus de réflexion éthique sur l'IA a permis de dégager des perspectives communes sur la manière dont ces outils s'alignent sur les valeurs des personnes et des organisations. Ces conversations peuvent varier en fonction de la discipline des personnes avec lesquelles elle travaille et portent moins sur une éventuelle utilisation des outils d'IA que sur la manière de les utiliser de manière responsable à mesure qu'ils s'intègrent dans notre vie quotidienne. Cela encourage les décideurs politiques à s'assurer qu'ils acceptent un large éventail de perspectives dans ce débat politique.

En réponse à la question portant sur la collaboration, M<sup>me</sup> McGuffin a parlé des efforts déployés par Éditeurs de musique au Canada pour se tenir au courant des tendances et des précédents dans d'autres pays. Ils ont constaté que les gouvernements tentent d'attirer les investissements technologiques en évitant de protéger les artistes et leurs œuvres visées par des droits d'auteur. Il est essentiel que les industries créatives et culturelles soient présentes lors des discussions sur ces règlements, tant au niveau provincial que fédéral. Pour M<sup>me</sup> McGuffin, le véritable besoin est de se réunir pour établir un ensemble commun de faits qui peuvent être partagés avec les travailleurs du secteur culturel afin d'assurer la cohérence des recommandations et des revendications formulées au nom des artistes, des créateurs et des travailleurs du secteur culturel.

M<sup>me</sup> Desrochers, quant à elle, a indiqué que si la consultation et la collaboration au niveau international sont essentielles, nous ne pouvons pas rester les bras croisés au niveau national ou local en attendant que des mesures soient prises au niveau international. Le recours à des précédents internationaux peut également avoir des conséquences négatives, certains territoires étant plus utiles que d'autres. Si le CDEC s'est globalement inspiré de la loi européenne sur l'IA, celle-ci comporte certaines dispositions (par exemple, une exemption pour la fouille de textes et de données) qu'il ne souhaiterait pas voir au Canada.

### Recherche

En réponse à une question sur ce que les universitaires peuvent faire pour contribuer à cette conversation, M<sup>me</sup> Ingram a indiqué qu'ils doivent trouver des moyens de favoriser les conversations entre les disciplines et les départements et de briser les cloisons qui peuvent constituer des obstacles à l'engagement et à l'innovation. Sur le plan individuel, les organisations et les citoyens n'ont peut-être pas la capacité de s'engager dans des travaux de recherche et des consultations pour faire valoir leurs points de vue, mais sur le plan collectif, le secteur culturel a beaucoup plus de possibilités d'être inclus. Pour M<sup>me</sup>

McGuffin, le secteur culturel a perdu certaines de ses batailles sur les droits d'auteur parce qu'il est intervenu trop tard et sans les travaux de recherche et les preuves nécessaires pour étayer ses positions. Aujourd'hui, il faut investir davantage dans la recherche visant l'IA, et le secteur culturel doit pouvoir consulter ces travaux de recherche afin de s'assurer qu'il a une longueur d'avance et qu'il ne se contente pas de rattraper son retard sur le plan juridique et intellectuel. La collaboration avec les établissements universitaires est particulièrement importante compte tenu des capacités limitées et de la précarité du secteur culturel.

### Engagement du secteur culturel

Lorsqu'on lui a demandé comment inclure ou prioriser les questions de diversité, d'accessibilité et de durabilité environnementale dans les discussions sur l'IA, M<sup>me</sup> Desrochers a répondu que le secteur culturel est souvent relégué au second plan dans les discussions sur les politiques publiques, y compris celles qui portent sur l'IA. Elle a donné l'exemple de ALL IN, un sommet sur l'IA organisé par les principaux groupes de recherche canadiens sur l'IA (Mila, SCALE AI, ceimia) qui préconisent le développement d'une IA et d'outils responsables, qui se présentait comme « l'événement le plus important consacré à l'IA canadienne », mais dont le programme ne prévoyait pas de volet pour faire participer le secteur des arts et de la culture à cette initiative.

Les participants ont convenu qu'il fallait que des spécialistes des industries créatives et culturelles s'expriment avec force autour de la table, comme lorsque les ministères gouvernementaux réunissent les parties intéressées pour parler de l'IA. La diversité et la perspective que peuvent apporter les secteurs artistiques et culturels peuvent contribuer à garantir que, lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques en matière d'IA, ce qui est avantageux pour tous les Canadiens inclut ce qui est avantageux pour les artistes et les travailleurs du secteur de la création.

Le Centre de politique culturelle continuera de travailler sur cette question stratégique. Nous créons une communauté de praticiens, c'est-à-dire des artistes, organismes artistiques et organisations représentatives, chercheurs et décideurs politiques, pour travailler avec nous. N'hésitez pas à communiquer avec nous si cela vous intéresse.